

Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023

L'an 2023, le 14 avril à 19h00, le Conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur PREAUX, président.

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné
BRILHAULT Géraldine	X		
CARBONNIER Nicolas	X		
PREAUX Patrice	X		
VOISIN Éric		X	
THEVENET Marie, Directrice d'école	X		

Absent: VOISIN Éric est absent.

Secrétaire de séance : Monsieur CARBONNIER Nicolas.

5 conseillers d'administration en exercice, le quorum est fixé à 3.

ORDRE DU JOUR	
1	Compte de gestion 2022 de la caisse des écoles
2	Compte administratif 2022 de la caisse des écoles
3	Affectation du résultat de la caisse des écoles
4	Budget 2023 de la caisse des écoles

1- Compte de gestion 2022 de la caisse des écoles

DCM 2023/04

Le conseil d'administration, après s'être fait présenter le compte administratif 2022, constatant que le compte de gestion établi par le receveur est conforme au compte administratif de la caisse des écoles ; adopte à l'unanimité le compte de gestion 2022 du receveur.

2- Compte administratif 2022 de la caisse des écoles

DCM 2023/05

Le président présente le compte administratif 2022 de la caisse des écoles, considérant qu'au cours de l'exercice 2022, le président, ordonnateur, a normalement administré les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles. Hors de la présence de monsieur PREAUX Patrice, président, le conseil d'administration adopte le compte administratif 2022 de la caisse des écoles arrêté comme suit :

Dépenses	4 159.22 €
Recettes	2 284.27 €
Report N-1	+ 13 537.21 €
Clôture 2022	+ 11 662.26 €

3- Affectation du résultat de la caisse des écoles

DCM 2023/06

Le président de la caisse des écoles, propose d'affecter la totalité du résultat excédentaire s'élevant à 11 662.26€. Les membres du conseil d'administration de la caisse des écoles approuvent à 4 voix Pour l'affectation du résultat.

4- Budget 2023 de la caisse des écoles**DCM 2023/07**

Le conseil d'administration ouï l'exposé de monsieur le président présentant le budget 2023 de la caisse des écoles présenté comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Dépenses	15 320.00 €
Recettes	3 657.74 €
Résultat Reporté	+ 11 662.26 €

Le conseil d'administration décide à 4 voix Pour d'approuver le budget 2023 présenté par le président.

Auteur : PREAUX Patrice

Date de mise en ligne : 16 juin 2023

Conseil municipal du 14 avril 2023	
PREAUX Patrice, le maire	CARBONNIER Nicolas, Secrétaire de séance
	